

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 10 mars 2014

## B Motion – Pour la préservation du statut de gare interrégionale de la gare de Creil et des dessertes des trains intercités

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, MME JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. ABBA SIDICK, Mme PAMART, M. NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET, M. CHEURFA

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 33 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Le conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Creilloise, réuni le 18 février 2014, dénonce la détérioration programmée pour 2015 de la desserte de la gare de Creil par les trains Intercités, trains à vocation nationale et interrégionale.

En effet, par exemple, dans le sens Paris-Amiens, le nombre de trains Intercités n'est plus que de 4 alors que nous en avions encore 6 en 2013. C'est ainsi qu'il n'y aura plus de liaison rapide Paris-Creil-Amiens entre 7h04 et 14h04.

Cette diminution pose la question de la liaison entre l'agglomération creilloise, deuxième agglomération de Picardie avec la capitale régionale. Certes, les liaisons Creil-Paris sont dans l'ensemble correctes mais il faut rappeler que l'agglomération creilloise se trouve en Picardie et qu'elle n'est pas une banlieue d'Île-de-France : la liaison vers Paris n'est pas la seule importante.

La suppression de ces arrêts a, de plus, des répercussions sur les usagers des villes environnantes (Chantilly, Clermont, Liancourt entre autres) qui n'ont plus de correspondance à Creil avec les trains Intercités. N'oublions pas que les jeunes du sud de l'Oise vont faire leurs études à Amiens et que les échanges entre le grand bassin creillois et Amiens sont fondamentaux en termes d'aménagement du territoire et de développement économique.

# maintenant !

La future liaison Roissy-Picardie va d'ailleurs dans ce sens et une détérioration des liaisons ferroviaires entre Creil et Amiens serait de mauvais augure pour l'avenir de cette liaison. Rappelons que la vocation des trains Intercités est de relier les villes ou agglomérations moyennes entre elles et de faciliter les liaisons interrégionales. On peut d'ailleurs ajouter à ce tableau que les liaisons Intercités entre Saint Quentin, Compiègne et Creil ne sont guère meilleures et qu'elles poussent à reprendre la voiture.

Il vous est proposé de demander que la gare de Creil, qui est au centre d'une étoile ferroviaire de 5 branches et qui est amenée à se développer grâce à l'arrivée du TGV / TER, garde son statut de gare interrégionale et continue à être desservie par les trains Intercités et que les Intercités Paris-Amiens partant de Paris Nord à 7h31, 8h31 et 12h31 observent un arrêt à Creil.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Considérant la détérioration des liaisons ferroviaires entre Creil et Amiens,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : de solliciter que la gare de Creil, qui est au centre d'une étoile ferroviaire de 5 branches et qui est amenée à se développer grâce à l'arrivée du TGV / TER, garde son statut de gare interrégionale.

**Article 2** : de demander que la gare de Creil continue à être desservie par les trains Intercités et que les Intercités Paris-Amiens partant de Paris Nord à 7h31, 8h31 et 12h31 observent un arrêt à Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 MARS 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le ... 14/03/2014

et publication ou notification le ... 14/03/2014

CREIL, le ... 14/03/2014

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

C'est maintenant !  
www.creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE